

**Plate-forme d'échanges**

**Affichage environnemental des  
produits grande consommation**

Date :

**2010-04-30**

Numéro du document:

**N 041**

*Assistante:*

*Lydia GIPTÉAU*

*Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 84 20*

*Lydia.gipteau@afnor.org*

*Responsable:*

*Mélanie RAIMBAULT*

*Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 88 80*

*mélanie.raimbault@afnor.org*

**Compte rendu de la réunion de la PF générale  
« Affichage environnemental des PGC » du 2 avril  
2010 – 9H30 – 13H AFNOR**

**C**OMMENTAIRES/  
**D**ÉCISIONS

**S**UITE A DONNER

**S**OURCE

## ► ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion –Nadia Boeglin (MEEDDM)
2. Présentation d'un projet de référentiel sectoriel sur les shampoings
3. Points sur les groupes de travail
  - ✓ *GT1 « Alimentation et aliments pour animaux » - Philippe Diercxsens (Danone, ANIA)*
  - ✓ *GT 2 « Matériel/équipement consommateur d'énergie, piles et accumulateurs - Catherine Jammes (FICIME)*
  - ✓ *GT 3D « Produits d'entretien, produits du jardin et pesticides » - Claude Perrin (AFISE) ou Marie Coustenoble (INTERTEK) – Présentation de l'ensemble des travaux*
  - ✓ *GT3J "produits du jardin" – Laurent Dini (UPJ) (Pas encore eu de réunion)*
  - ✓ *GT 4 H « Hygiène » - Valérie Pouillat (GROUP'HYGIENE)*
  - ✓ *GT4 B « Beauté » - Hervé Rebollo (FEBEA) – cf point 4*
  - ✓ *GT 5 « Habillement, textile de maison, chaussures, maroquinerie » - Thierry Poncet (CTC, Fanny Fourcade (IFTH) – Présentation de l'ensemble des travaux*
  - ✓ *GT 6 « Produits de construction, décoration (liée à la construction), peintures, colles et vernis » - Etat des lieux des travaux de la DHUP – Nathalie Poulet (DHUP)*
  - ✓ *GT7 « Ameublement » - Bertrand Demarne (UNIFA)*
  - ✓ *GT8 «Papeterie, édition, loisirs, culture, matériel d'écriture, B.Moreau, UNIC, P.Sol (Hammelin) (Pas encore eu de réunion)*
  - ✓ *GT10 «Equipements de sport (hors habillement), matériel de camping, matériel mobilité (vélos... ) », André-Pierre Doucet (FPS)*
  - ✓ *GT10J « Jeux Jouets », Laurent Parrot (FJP)*
  - ✓ *GT11« Outillage non électrique et quincaillerie », Nicolas Decayeux (UNIQ)*
  - ✓ *GT12 « Services financiers – banques et assurances » - Stanislas Dupré (UTOPIES)*
4. Prochaines réunions
5. Questions diverses

## 1. Ouverture de la réunion

C.Cros ouvre la réunion et remercie Nadia Boeglin d'avoir accepté l'invitation de la plateforme pour échanger sur l'actualité récente liée à la loi Grenelle 2.

N.Boeglin, remercie l'ADEME et l'AFNOR pour ces rencontres périodiques et rappelle quelques éléments de contexte, notamment la volonté de s'orienter vers des modes de consommation plus sobres, plus durables et décarbonés. L'affichage environnemental entre dans ce champ et N.Boeglin salue les récentes avancées des groupes avec un premier référentiel sectoriel sur le point d'aboutir, le guide de lecture de l'annexe méthodologique ou encore les avancées méthodologiques.

Un groupe interservices (interministériel (MINEFI, MAAP, MEEDDM)) travaille actuellement sur la conformité de l'obligation d'afficher vis-à-vis des règles de l'OMC et du marché intérieur. Les réunions de ce groupe se tiennent une fois par mois et les travaux sont menés sur la base des éléments transmis par la plateforme ADEME/AFNOR, notamment par exemple les éléments liés au format d'affichage.

En terme d'actualité législative, N.Boeglin rappelle que le Grenelle 1 a été voté et sert de fondement que ce soit pour de nouvelles lois ou décrets. Le Grenelle 2, sur l'article 85, lié à l'affichage environnemental a été voté sans modification au sénat en octobre 2009 (avec un simple ajout pour qu'une attention particulière soit portée vis-à-vis des PME).

Le 24 mars 2010, la loi Grenelle 2 a été examinée par la commission développement durable de l'Assemblée Nationale qui a adopté des amendements sur l'article 85. C'est par conséquent ce texte qui fait foi en attendant la réunion plénière d'examen qui se tiendra du 4 au 7 mai.

C. Jacob, président de la commission développement durable, également le rapporteur de la loi Grenelle 1 a fait part de ses réserves, notamment pour le monde agricole qui dispose de très peu de données, et a donc proposé un amendement assez conséquent à cet article 85 (cf annexe 1).

Alors que certains points de cet amendement étaient attendus et souhaités, notamment sur l'explication de la progressivité (catégorie de produits par catégorie de produits), la responsabilité des acteurs, l'évolution des impacts de la mesure sur la qualité écologique (données statistiques), un point suscite des questionnements.

Il s'agit du report de l'exigence réglementaire de l'affichage et de la mise en place d'une expérimentation d'un an minimum à partir de juillet 2011. Suite à cette expérimentation un bilan sera fait et le cas échéant le processus réglementaire reprendra.

Actuellement, ce qui est entendu par expérimentation n'est pas clair et serait à priori différent de ce qui se fait aujourd'hui par le biais des projets pilotes et des groupes de travail ADEME/AFNOR. Le MEEDDM n'est pas en mesure de donner une position à ce jour mais est dans une phase de travail, d'écoute et d'une meilleure compréhension de ce qu'il faudrait préciser dans le cadre de la loi ou de l'expérimentation envisagée.

Suite à ces points de précision, il est proposé un premier échange avec les participants. Toutes les réponses ont été apportées par N. Boeglin, à l'exception de celle liée aux produits de la construction qui a fait l'objet d'une réponse de C. Morel, chef de bureau à la DHUP.

#### **Si les objectifs sont moindres, la mobilisation sera plus faible.**

L'obligation doit être entendue comme une opportunité pour tous. En effet, lorsque l'on regarde toutes les initiatives, privées ou publiques sur ce sujet il est évident que c'est une démarche qui va se poursuivre même si cela prend un peu plus de temps. Il est effectivement essentiel de lutter contre le changement climatique, toutefois il est peu pertinent de ne se focaliser que sur le CO<sub>2</sub>. L'approche multicritères de la France en fait sa spécificité et il est important de la valoriser.

L'obligation permet à toutes les parties prenantes de pouvoir avancer ensemble. En effet, l'investissement important des pouvoirs publics permet de mettre en place les meilleures conditions pour que chacun puisse participer et pas uniquement les gros industriels : financements de travaux, de la base de données, d'outils de calculs...

L'obligation permettait de bénéficier d'un investissement et d'une réflexion collective pour aider les plus petites entreprises ou ceux qui n'ont pu encore avancer sur ces sujets. Si la démarche devient purement volontaire, il s'agit alors d'initiatives déjà faites par le passé et il n'est plus utile d'avoir une plateforme et une loi. Il est par conséquent essentiel que le processus reste réglementaire, tout en étant progressif.

#### **Les projets pilotes vont-ils s'inscrire dans l'expérimentation ou cohabiter ?**

Concernant ce que pourrait être l'expérimentation, il est possible d'être force de propositions et c'est un terme qui a déjà été utilisé par le passé (ex : pour le RSA). Il serait également intéressant de voir ce que les entreprises proposeraient.

Ce qui est fait ici n'est pas inutile et il n'est pas envisageable de ne pas partir sur la base des travaux menés dans l'enceinte de la plateforme ADEME/AFNOR. Ce n'est pas non plus parce que les critères ne font pas consensus ou ne sont pas parfaits qu'il faut alors s'orienter vers une démarche monocritère CO<sub>2</sub> car il sera alors très difficile de revenir à une approche multicritères.

**Les questions s'accumulent et les entreprises qui participent se demandent si cela vaut encore la peine de s'investir ou s'il faut se diriger plutôt dans le sens de l'éco-conception.**

Pour répondre aux questions liées au temps et coûts investis dans ce travail, il est rappelé que les participants font effectivement un travail gracieux mais que l'investissement des pouvoirs publics permet également une participation gratuite aux travaux. Le levier direct de ce travail est effectivement lié aux consommateurs mais indirectement, ce travail devrait générer des économies industrielles et devrait par conséquent bénéficier aux structures industrielles.

Ces travaux collectifs sont particulièrement importants, et le fait qu'ils se déroulent à l'AFNOR et cherchent à trouver un consensus entre positions en garantira la solidité. Il est important que vous puissiez tous exprimer vos intérêts et qu'ensuite, vous cherchiez collectivement à trouver des solutions communes. Il ne servirait à rien d'entretenir un tel processus si chacun venait avec sa position et n'acceptait aucune variation.

Sur l'accumulation des questions et notamment l'aspect juridique, cela ne fait pas partie du mandat de la plateforme et le travail est en cours. Le groupe interministériel a regardé l'existant et un étiquetage unilatéral a déjà été mis en place par le passé (femme enceinte sur les boissons alcoolisées). L'affichage environnemental peut être une entrave sur certaines contraintes environnementales mais qui peut être justifiée sur le fait qu'il n'y a pas de favoritisme. Un certain nombre de questions se posent auxquelles il faut répondre.

**Comment sera réalisé le contrôle de l'affichage, notamment pour les produits étrangers?**

Il faut faire le distinguo entre un processus volontaire (cf ecolabel) et un processus obligatoire. Les modalités de contrôle sont celles qui ont pu être faites par le passé et N.Boeglin croit à des modalités d'enregistrement.

**Si un vote a lieu le 7 mai, que fait-on le 8 au matin, les travaux seront-ils toujours au sein de ce groupe ou dans une autre instance ?**

Actuellement les informations sont trop récentes pour pouvoir préciser si le 8 mai au matin les instances de travail seront les mêmes. Deux lectures peuvent être faite vis-à-vis de ce report, une lecture positive puisque cela fait 2 ans que les travaux avancent et que le sujet mature ou une lecture plus pessimiste en supposant que c'est un moyen d'enterrer ce projet.

N.Boeglin se dit plutôt positive même s'il est déstabilisant de ne pas avoir plus d'informations et n'adhère pas à l'idée de recul car les éléments ne sont pas assez précis pour l'instant.

**Informations sur l'avis circonstancié envoyé par la CE sur le projet de décret lié aux matériaux de la construction**

L'avis ne porte pas sur le décret lié au projet de déclaration environnementale mais au décret lié aux aspects sanitaires (COV) qui doivent faire l'objet d'une étiquette sur le produit afin d'indiquer la propension d'un produit à émettre des COV. La commission Européenne a effectivement émis un avis circonstancié auquel la France doit répondre sous peine que le texte ne soit pas publié. La marge de manoeuvre est assez étroite mais reste possible.

Suite à ces échanges, N.Boeglin souhaite apporter une réponse à la contribution reçue du WWF/CCD et précise que ce n'est pas parce que les ACV ne peuvent pas nous renseigner sur certains indicateurs qu'il ne faut pas les construire. Il faut savoir être force de propositions (ex : biodiversité). Concernant la notion d'absolu/relatif, il faut faire preuve de pragmatisme et accepter que si l'on veut mettre en place une information relative, il faut avoir fait un jour de l'absolu.

N.Boeglin, insiste sur le pragmatisme à avoir vis-à-vis des contraintes et difficultés rencontrées et remercie les participants de ces échanges.

**2. Présentation du référentiel sectoriel Shampoings (GT4B).**

Le document reste en cours de consultation auprès du GT4B. Il sera transmis à la plateforme au préalable de la réunion de juillet afin de valider sa publication.

Flux de référence = quantité de produit sur laquelle on se base  
La phase d'utilisation représente 80% des impacts et est le point le plus important.

C.Cros rappelle qu'il n'est pas attendu des GT qu'ils définissent les méthodes d'évaluations des indicateurs et qu'il s'agit d'un travail du groupe méthodologique.

Les échanges avec les participants font part des questions suivantes :

**Déchets résiduels : Ne devrait on pas essayer de transformer cet indicateur en un indicateur de type CO2, toxicité .....?**

Le groupe méthodologique s'est posé la question (cf compte rendu GT methodo N36)

C.Cros demande à ce que les indicateurs soient réduits à 3.

**Quel lien avec la notion d'efficacité du produit ? et comment répondre à l'objectif d'éco-conception lorsque la phase d'utilisation ne fait pas l'objet d'une information différenciée ?**

L'approche est clairement cycle de vie, le mode de restitution permet ensuite de distinguer éventuellement cette phase.

PWC, qui assure la présentation du référentiel shampoing indique qu'au contraire, cela peut être un moyen de jouer sur le produit pour influencer sur la phase d'utilisation. Actuellement il s'agit d'une itération mais à terme il sera peut être possible de caractériser la performance du produit (pour l'instant on ne sait pas le faire). Il est précisé que la lisibilité du consommateur a été privilégiée en mentionnant qu'il s'agit d'impacts dans le cas d'un lavage en France puisque la phase d'utilisation est importante. Le besoin d'homogénéiser au niveau européen pourra être discuté au niveau du GT méthodologique.

Le CCD explique qu'il s'oppose à l'adoption du référentiel tel qu'il est et souhaite l'exclusion de la phase d'utilisation. En effet, la prise en compte de cette phase est de nature à écraser les autres phases du cycle de vie et masque les différences entre producteurs. C. Cros rappelle que le WWF, qui n'a pas pu être représenté lors de cette réunion, a transmis une note en ce sens.

Des discussions s'ensuivent, qui marquent une forte opposition générale à l'exclusion de cette phase dont les impacts sont particulièrement importants. La garder, permettra de valoriser à terme les efforts d'éco-conception en matière de rinçabilité, ce qui permet au consommateur d'utiliser moins d'eau. Aujourd'hui le référentiel ne permet pas de différencier la consommation d'eau en fonction des shampoings, mais l'objectif est d'y parvenir.

Il est demandé de préciser que le référentiel évoluera lorsque cette différenciation sera possible.

C.Cros indique qu'il faudrait préciser que les données stabilisées pour l'unité fonctionnelle ou la durée de lavage devraient être révisées pour tenir compte de la spécificité du produit dans le futur.

**Le coût engendré pour les entreprises a-t-il été calculé ?**

La faisabilité de la récolte des informations a été étudiée.

**En conclusion, malgré l'opposition du CCD, les choix méthodologiques faits par le référentiel sont confirmés sous réserve de quelques modifications (précision sur le fait que l'UF et la quantité d'eau de lavage ont vocation à évoluer, réduction du nombre d'indicateurs à 3.....). La version définitive du référentiel sera diffusée un mois avant la prochaine plate-forme et ouverte à commentaires en vue de son adoption définitive le 2 juillet.**

**Une mise en forme dissociée entre la méthodologie et les explications fournies sur les choix du groupe sera proposée au préalable de la prochaine réunion de plateforme qui validera la publication du document.**

**Une question posée sur l'allocation de la phase de production aux produits est renvoyée au GT méthodologique.**

### 3. Points sur les groupes de travail

Il est proposé de débiter par les groupes ayant quasiment finalisé leur référentiel, à savoir le GT3D sur les lessives et le GT5 sur les chaussures.

#### GT3D "Lessives".

M.Coustenoble présente les avancées du groupe (cf annexe 2).

**Suite à la présentation et deux points de précision sur la prise en compte d'un indicateur uniquement lié à l'emballage (déchets primaires d'emballages) et sur les rejets liés aux sites de production, la plateforme conforte les travaux du GT3D et souhaite que le référentiel soit soumis aux membres de la plateforme 1 mois avant la prochaine réunion (2 juillet) pour validation.**

#### GT5 "Chaussures"

T.Poncet présente les travaux (cf annexe 3) et précise que le travail n'est pas tout à fait fini dans la mesure où les travaux portent pour l'instant uniquement sur la "chaussure ville homme".

**Suite à la présentation et à quelques échanges liés à la notion de la durabilité du produit, la plateforme conforte les travaux du GT5 est espère, tout comme pour le GT3D un référentiel à valider pour la prochaine réunion.**

T.Poncet souhaite faire remonter une question au GT méthodologique sur la méthode d'allocation produit/co-produit et notamment dans le cas du GT5 cuir/viande.

Les comptes rendus des avancées des différents groupes sont repris dans l'ordre habituel. E.Fourdrin présente le tableau d'avancement à jour (cf annexe 4).

#### GT1 "alimentation"

Le GT1 doit fusionner les apports du GT1 restreint et du projet pilote FCD/ANIA. De longues discussions ont eu lieu sur l'unité fonctionnelle. Pour l'instant il a été retenu 100g ou 1l de produit tel que consommé (+ la portion recommandée dans le cas de produits le mentionnant). Les discussions des dernières réunions ont également porté sur l'eutrophisation, l'écotoxicité et la biodiversité. Les autres enjeux devant également être discutés.

#### GT2 " Produits électriques, électroniques..."

Pas de réunion depuis la dernière plateforme

#### GT3 J "Produits du jardin"

Ce groupe est en cours de lancement

#### GT4H "Hygiène"

Le groupe a avancé sur les indicateurs à retenir et a retenu comme unité fonctionnelle pour le papier toilette : "la quantité par jour et par personne" et pour les couche bébé : " la couche"  
Pour l'indicateur relatif aux déchets ultimes, celui-ci soit couvrir l'ensemble du cycle de vie des couches.

#### GT5 "textile"

Les discussions portent sur l'unité fonctionnelle sur la partie durée de vie car les tests de performance n'existent pas et la méthode appliquée pour les chaussures ne peut être reproduite pour le textile.

Le groupe est en attente des résultats d'un projet pilote mené par Redcats (Somewhere) qui fournirait des indications sur la durée vie moyenne par sous catégories. (5 catégories ont été choisies : manteau, pantalon, chemise, tee-shirt et pull).

#### GT6 "Produits de la construction"

C.Morel rappelle que le groupe travaille sur la base d'une norme sectorielle existante (NFP01-010). L'objectif du MEEDDM sur ce groupe est de fixer une obligation de respect de cette norme. Les travaux actuels sont plutôt orientés B to B et ne sont pas encore au stade de la définition des indicateurs qui pourraient être restitués aux consommateurs. Les travaux menés serviront d'apport pour une cohérence avec les produits B to C.

A noter qu'il n'existe pas de GT6 de la plateforme en tant que tel mais que les travaux sont pour l'instant menés au sein d'un groupe ministériel (de la DHUP). A la fin de ces travaux, il y aura vraisemblablement lieu d'approfondir les résultats au regard des objectifs recherchés par l'affichage environnemental B to C et l'harmonisation avec les autres produits de consommation.

#### GT7 "ameublement"

Le groupe a bien avancé sur l'unité fonctionnelle et sur la durée de vie. Le projet pilote en cours apportera un éclairage sur les données primaires à récolter, sur les données secondaires et sur les indicateurs d'impacts pertinents pour 4 grandes catégories de produits (literie, siège rembourré, rangement cuisine et meublant massif). Ce projet devrait se terminer mi-2010.

#### GT8 "Edition, loisirs, communication, papeterie"

Ce groupe est en cours de lancement

#### GT10 S "Sports, loisirs..."

Le groupe se concentre actuellement sur les sacs à dos. Les travaux sur cette catégorie de produits sont bien avancés (cf. tableau d'avancement des GT sectoriels). Toutefois, depuis la dernière plateforme une nouvelle catégorie a été mise en place sur les chaussures de ski et une première réunion s'est tenue pour cette catégorie.

Une autre catégorie devrait se lancer sur le tennis (balle et raquette) avec des ACV en attente, le cahier des charges étant en cours de rédaction.

#### GT10J "Jeux, jouets"

Ce groupe n'a pas tenu de réunion depuis la dernière plateforme

#### GT11 "Outillage non électrique, quincaillerie"

Ce groupe se focalise pour l'instant sur les boîtes à lettres.

#### GT12 "services financiers"

Le projet pilote UTOPIES/Caisse d'épargne est quasi achevé. La première réunion officielle du GT12 se tiendra le 7 avril.

C.Cros remercie les participants de leur contribution. Le temps n'ayant pas été suffisant pour traiter l'ensemble des sujets, il est proposé que la prochaine réunion se tienne sur une journée complète.

La date précédemment retenue reste valide : **2 juillet 2010 journée complète (9h30-16h30)**  
**Une date est retenue également pour le 7 octobre matin : 9H30.**



**AMENDEMENT**

CD 1245

présenté par  
M. Christian Jacob, président,  
et M. Bertrand Pancher, rapporteur  
au nom de la commission du développement durable

**ARTICLE 85**

Rédiger ainsi les alinéas 3 et 4 :

« Art. L. 112-10. - À partir du 1er juillet 2011, et après concertation avec l'ensemble des acteurs des filières concernées, une expérimentation est menée, pour une durée minimale d'une année, afin d'informer progressivement le consommateur par tout procédé approprié, du contenu en équivalent carbone des produits et de leur emballage ainsi que de la consommation de ressources naturelles ou de l'impact sur les milieux naturels qui sont imputables à ces produits au cours de leur cycle de vie.

Cette expérimentation fait l'objet d'un bilan transmis au Parlement évaluant l'opportunité d'une généralisation de ce dispositif.

Sur la base de ce bilan, le cas échéant, un décret en Conseil d'État fixe les modalités de généralisation du dispositif. Il précise, en tenant compte de la spécificité des très petites entreprises à remplir l'objectif demandé, la nature de l'information à apporter, les supports de l'information, les responsabilités respectives des acteurs économiques, les modalités d'enregistrement des données et les modalités d'accès aux données scientifiques fondant cette information, ainsi que les catégories de produits visées par cette obligation.

Des décrets en Conseil d'État préciseront, selon les règles ainsi définies, la nature des informations pertinentes pour chaque catégorie de produits.

La France soutiendra la reconnaissance de ces mêmes exigences au niveau de l'Union Européenne.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au vu des travaux engagés le caractère obligatoire de la mesure envisagée à l'article 85 ne semble pas réaliste au 1<sup>er</sup> janvier 2011 à cause notamment du manque des données disponibles tout au long de la chaîne de production, des lacunes méthodologiques pour évaluer les impacts environnementaux des produits et des incertitudes concernant le choix des catégories de produits.

Il apparaît nécessaire aujourd'hui de procéder d'abord à une expérimentation et d'associer toutes les branches professionnelles concernées à l'élaboration des méthodes de calcul et à une planification réaliste de la mise en œuvre du dispositif.

En même temps il est nécessaire qu'un éventuel dispositif français soit cohérent avec la réglementation européenne.